



Périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) 2018-2019

publié le 13/05/2018

Les stages et les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) sont obligatoires en 3ème Prépa Pro, en CAP et baccalauréat professionnel.

Elles sont évaluées à l'examen du BEP et du baccalauréat professionnel.

Qu'il s'agisse de stages ou de périodes de formation, l'élève est placé sous la responsabilité d'un tuteur désigné par l'entreprise selon une convention établie entre le lycée, l'entreprise, la famille et l'élève.

La durée de la formation en milieu professionnel varie selon le type de diplôme et les objectifs de la formation.

Vous trouverez en téléchargement le calendrier des stages et des Périodes de Formation en Milieu Professionnel pour l'année 2018/2019.

 [planning_des_pfmp_2018_-_2019_v5](#) (PDF de 80.1 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.